

4^{ème} session du Conseil exécutif
Université Tichrine
Lattakia, Syrie
21-23/2/1999

Rapport Final

Le Conseil exécutif de la Fédération des Universités du Monde islamique a tenu sa quatrième session ordinaire dans l'enceinte de l'université Tichrine et sous sa généreuse hospitalité, et ce dans la période du 5 au 7 Dhou Lquida 1419H, correspondant à l'intervalle entre le 21 et 23 février 1999.

Ont participé aux travaux de cette session les membres du Conseil exécutif sous la présidence de son Excellence Dr. Abdelouahed Belakziz, président du Conseil et avec la présence de Son Excellence Dr. Abdulaziz Othman Altwajri, secrétaire général de la Fédération.

Séance d'ouverture : Dimanche 21 février 1999 (Matin) :

- 1- La séance d'ouverture a été tenue avec la présence de leurs Excellences Dr. Saliha Sankar, Ministre de l'Enseignement supérieur à la République Arabe Syrienne, Dr. Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) et secrétaire général de la Fédération des Universités du Monde islamique, Dr. Abdelouahed Belakziz, Recteur de l'université Mohammed V -Agdal-, président de la première Conférence générale et du Conseil exécutif de la Fédération; Dr. Khaled Hallaj, président de l'université Tichrine, les membres du Conseil exécutif ainsi qu'un certain nombre de personnalités du monde de l'éducation, de la culture et de l'information dans la République Arabe Syrienne.
- 2- Après la lecture de versets du Saint Coran, Son Excellence Dr. Khaled Hallaj, président de l'université Tichrine, s'est dit heureux de la tenue de la quatrième session du Conseil exécutif de la Fédération des Universités du Monde islamique dans l'enceinte de son université et souhaité plein succès à ses travaux en vue de réaliser ses nobles objectifs. Il a ensuite souligné l'importance du développement réalisé par l'Université Tichrine qui a débuté avec trois Facultés en 1971-72 et comprend aujourd'hui treize Facultés, abritant 30.000 étudiants dont 55% de sexe féminin.

- 3- A son tour, Son Excellence Dr. Abdelouahed Belakziz, Recteur de l'Université Mohammed V-Agdal, président du Conseil exécutif de la Fédération des Universités du Monde islamique, a pris la parole pour exprimer ses vifs remerciements et sa gratitude au gouvernement de la République Arabe Syrienne et à la présidence de l'université Tichrine pour la bienveillante invitation adressée aux membres du Conseil exécutif à l'occasion de la tenue de la quatrième session du Conseil à Lattakia. Il a ensuite souligné l'importance de cette session et rappelé les résultats de la première conférence générale qui a permis d'accroître le nombre des universités membres de la Fédération et d'adopter le programme de jumelage des universités et le Plan d'action de la Fédération 1998-2000. Il a par ailleurs indiqué que les universités du monde islamique avaient de larges perspectives de coopération et d'entente pour faire face aux grands défis du prochain siècle. Il a aussi mis en exergue la nécessité d'associer l'enseignement aux secteurs de production et d'assurer l'ouverture et l'interaction féconde avec les autres cultures dans le cadre de la préservation de notre identité culturelle et historique.
- 4- Son Excellence Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO-, secrétaire général de la Fédération des Universités du Monde islamique a prononcé, à son tour, une allocution où il a d'abord témoigné ses vifs remerciements aux présidents, gouvernement et peuple de la République Arabe Syrienne pour le soutien constant accordé à la Fédération des Universités du Monde islamique. A juste titre, les universités syriennes ont abrité par deux fois les sessions du Conseil exécutif. Il a ensuite mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les efforts en vue d'assurer les conditions propices à la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans l'intention de réaliser le développement global et de faire face aux défis du vingt et unième siècle qui connaîtra d'importants progrès scientifiques et technologiques et la formation de groupements politiques et économiques mondiaux. Il a par ailleurs souligné le rôle majeur des universités en fait de dynamisation de la coopération et de la communication entre elles, pouvant s'opérer à travers une multiplication des possibilités de jumelage des universités, d'échange des professeurs, des administrateurs et des étudiants.
- A la fin, Son Excellence a renouvelé ses remerciements à l'université Tichrine et à son président Dr. Khaled Hallaj pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité et souhaité plein succès aux travaux du Conseil.
- 5- Son Excellence Dr. Saliha Sankar, Ministre syrienne de l'Enseignement supérieur, a adressé une allocution dans laquelle elle a souhaité la bienvenue à leurs Excellences les membres du Conseil exécutif, ainsi qu'un agréable séjour et des travaux fructueux. Elle a par ailleurs mis en exergue l'intérêt considérable que la République Arabe Syrienne accorde à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique, considérés comme les piliers de la renaissance socio-économique du pays et de la construction civilisationnelle de l'individu arabo-musulman. Elle a également

souligné l'œuvre de modernisation qui a cours dans les universités syriennes en vue de leur adaptation aux exigences actuelles.

- 6- A la fin de la séance d'ouverture, Son Excellence Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, secrétaire général de la Fédération des Universités du Monde islamique, a remis l'Emblème de la Fédération à Son Excellence Dr. Saliha Sankar, ministre syrienne de l'Enseignement supérieur, en hommage à ses efforts permanents en faveur de la promotion de l'enseignement supérieur. Il a en outre décerné la même distinction à Son Excellence Dr. Khaled Hallaj, président de l'université Tichrine en témoignage de remerciement de la Fédération à l'adresse de son université qui a abrité les travaux de la quatrième session du Conseil de la Fédération.

Première séance de travail : Dimanche 21 février 1999 :

**Point (1) de l'Ordre du jour
Adoption de l'Ordre du jour
(Document : F.U.M.I/C.E.4/99/1)**

- 7- Après avoir examiné le projet d'Ordre du jour, les membres du Conseil exécutif l'ont adopté tel qu'il figure dans le document (F.U.M.I/C.E. 4/99/1) et pris la décision suivante :

**Décision concernant le point (1)
de l'Ordre du jour (Ordre du jour)
F.U.M.I/C.E. 4/99/D.1**

Le Conseil exécutif :

- En vertu de l'article (12), alinéa (a) du Statut;
- Ayant pris connaissance du projet d'Ordre du jour de la présente session du Conseil;
- Compte tenu des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- Adopte l'ordre du jour de sa quatrième session, tel qu'il figure dans le document F.U.M.I/C.E.4/99/1 adopté.

**Point (2) de l'Ordre du jour
Adoption du Programme de travail du Conseil
(Document: F.U.M.I/C.E. 4/99/2)**

- 8- Après avoir examiné le projet de programme de travail de la quatrième session, les membres du Conseil exécutif ont décidé d'appliquer un horaire de travail selon le (Document F.U.M.I/C.E. 4/99/2). A ce sujet, le Conseil a pris la décision suivante:

**Décision concernant le point (2)
de l'Ordre du jour (Programme de travail)
F.U.M.I/C.E. 4/99/D. 2**

Le Conseil exécutif :

- Tenant compte de la décision F.U.M.I/C.E.4/99/1, adoptée par le Conseil concernant l'ordre du jour de sa quatrième session;
- Ayant pris connaissance du projet de programme de travail de cette session qui figure dans le document F.U.M.I/C.E.4/99/2;
- Compte tenu des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- Adopte le programme de travail de sa quatrième session, tel qu'il figure dans le document F.U.M.I/C.E.4/99/2 adopté.

**Point (3) de l'ordre du jour
Rapport du secrétaire général sur les activités de la Fédération
dans l'intervalle entre les troisième et quatrième sessions de la Fédération
(Document: F.U.M.I/C.E.4/99/3)**

9- Le secrétaire général a présenté son rapport sur les activités de la Fédération dans l'intervalle entre les troisième et quatrième sessions, il a passé en revue les activités réalisées dans le cadre du Plan d'action de la Fédération 1998-2000. A ce propos, il a signalé les réalisations importantes et la contribution appréciable apportée par la Fédération des Universités du Monde islamique dans ses domaines de compétence, en indiquant l'accroissement significatif du nombre des universités membres au sein de la Fédération, témoignage de l'intérêt manifesté par les universités du monde islamique pour la consécration du principe de coopération et de communication entre elles.

Le rapport du secrétaire général sur les activités de la Fédération dans l'intervalle entre les troisième et quatrième sessions est organisé en douze chapitres, dont chacun comporte une description détaillée des différentes modalités de mise en oeuvre des programmes du Plan d'action de la Fédération pour les années 1998-2000.

Il a été question notamment des activités suivantes :

1- Activité 1.2: Publication d'un répertoire des universités du monde islamique.

2- Activité 1.3: Publication de la revue Al Ittihad

3- Activité 1.6: Echange des professeurs entre les universités membres.

4- Activité 1.7: Publication du bulletin Al Ittihad

En outre, le rapport du secrétaire général a mis en évidence l'importance des relations de coopération qui lient la Fédération des universités du Monde islamique au reste des fédérations. C'est dans ce cadre que deux accords de coopération ont été signés respectivement avec la Fédération des universités africaines et la Fédération

internationale de l'Education au Texas. L'intérêt de cette démarche a été de créer le cadre juridique qui organise la coopération entre les fédérations universitaires et la coordination de leurs activités de manière à renforcer et promouvoir leur action.

Après délibération, le Conseil a pris la décision suivante :

**Décision concernant le point (3)
de l'ordre du jour (Rapport du Secrétaire général
sur les activités du Secrétariat général dans l'intervalle
entre les troisième et quatrième sessions du Conseil exécutif)
F.U.M.I/C.E. 4/99/D.3**

Le Conseil exécutif :

- En vertu de l'article (4) et de l'article (12), notamment l'alinéa (e), du Statut;
- Ayant suivi l'exposé du secrétaire général;
- Constatant le progrès significatif des activités du Secrétariat général, notamment celles ayant trait à la dotation des bibliothèques universitaires en publications de l'Organisation, à la publication d'un bulletin d'information de la Fédération, à la publication d'un guide des universités du monde islamique, à l'octroi de bourses d'études, etc.;
- Tenant compte des discussions et des observations exprimées par les membres du Conseil,

Décide ce qui suit :

- 1- Adopte le Rapport du Secrétaire général sur les activités du Secrétariat général, tel qu'il figure dans le document F.U.M.I/C.E.4/99/3.
- 2- Remercie le Secrétaire général pour ses efforts considérables destinés à affirmer le rôle de la Fédération sur le plan international, à engager la coopération avec les fédérations homologues et à assurer l'accroissement du nombre des universités membres au sein de la Fédération.
- 3- Loue les efforts consentis par le Secrétaire général et ses collaborateurs pour la mise en œuvre des activités arrêtées par la Fédération au titre de l'année 1998.
- 4- Approuve la présentation du Rapport à la prochaine session de la Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.

**Point (4) de l'ordre du jour
(Examen des demandes d'adhésion d'universités
et d'instituts supérieurs à la Fédération)
Document: F.U.M.I/C.E.4/99/4)**

- 10- Suite à l'examen de la liste des seize universités ayant demandé leur adhésion à la Fédération et eu égard à la recommandation du secrétariat général d'approuver ces demandes du fait de leur conformité aux conditions requises, le Conseil a approuvé

l'adhésion de ces universités et instituts, dont la liste figure dans le document F.U.M.I/C.E. 4/99/4, et a pris, au sujet de ce point, la décision suivante:

**Décision concernant le point (4)
de l'ordre du jour (Examen des demandes
d'adhésion d'universités et d'instituts supérieurs à la Fédération)
F.U.M.I/C.E.4/99/D.4**

Le Conseil exécutif :

- En vertu de l'article (5), alinéas (a) et (b), et de l'article (10), alinéa (e), du Statut;
- Ayant pris connaissance de la liste des seize universités ayant demandé d'adhérer à la Fédération;
- Prenant en considération le fait que le Secrétariat général de la Fédération avait recommandé l'acceptation des demandes d'adhésion de ces universités en raison de leur conformité aux conditions d'accession à la Fédération;
- Compte tenu des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- 1- Approuve l'adhésion, au sein de la Fédération des Universités du monde islamique, des universités dont la liste figure dans le document F.U.M.I/C.E.4/99/4.
- 2- Remercie le Secrétaire général et ses collaborateurs pour leurs efforts en faveur de la promotion de la Fédération et de l'accroissement du nombre de ses universités membres.
- 3- Recommande au Secrétariat général de la Fédération de poursuivre ses efforts consistant à inviter les autres universités du monde islamique à adhérer à la Fédération.
- 4- Recommande au Secrétariat général de la Fédération de proposer l'amendement de l'article 5 du Statut pour préciser les conditions d'admission des membres.
- 5- Inscrit ce point à l'ordre du jour de la deuxième session de la Conférence générale de la Fédération et recommande à celle-ci d'adopter ledit document F.U.M.I/C.E.4/99/4.

**Point (5) de l'ordre du jour
(Examen des moyens de financement
des activités de la Fédération)
(Document : F.U.M.I/C.E.4/99/5)**

- 11- Après avoir examiné le document F.U.M.I/C.E.4/99/5, le Conseil exécutif a relevé les grosses difficultés auxquelles achoppe la Fédération des Universités du Monde islamique à l'occasion de la mise en œuvre des activités de son Plan d'action triennal 1998-2000, adopté par la première Conférence générale. En effet, le secrétariat général de la Fédération n'a reçu que les cotisations de 40 universités membres sur un total de 129 universités membres, et ce en dépit des rappels réitérés du secrétariat général aux universités membres de la nécessité d'acquitter leurs quote-part dans le but d'assurer la mise en œuvre des programmes d'une part et d'autre part, de

raffermir les liens de coopération entre les universités. Après délibération, le Conseil a pris la décision suivante :

**Décision concernant le point (5)
de l'ordre du jour (Examen des moyens de financement
des activités de la Fédération)
F.U.M.I/C.E.4/99/D.5**

Le Conseil exécutif :

- En vertu de l'article (10), alinéa (d) du Statut;
- Prenant en considération le fait que la plupart des universités membres de la Fédération n'ont pas acquitté leurs contributions au titre de 1998; et avant.
- Compte tenu des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- 1- Remercie les universités membres qui ont pris l'initiative de verser leurs cotisations au titre de 1998 et exhorte les autres universités à faire de même.
- 2- Invite le président de la première Conférence générale, président du conseil exécutif, à adresser des correspondances aux universités membres qui n'ont pas versé leurs cotisations en vue de les inciter à s'acquitter régulièrement de leurs cotisations et à verser leurs arriérés, s'il y en a.
- 3- Invite le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue d'assurer des ressources supplémentaires pour la FUMI, en veillant à accroître le nombre des universités membres et à promouvoir la coopération avec les fédérations d'universités similaires aux fins de mise en œuvre des activités de la Fédération.
- 4- Inscrit ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif.

**Point (6) de l'ordre du jour
(Planification de la mise oeuvre des activités de 1999)
(Document : F.U.M.I/C.E.4/99/6)**

- 12- Le Conseil s'est dit satisfait des démarches entreprises par le secrétariat général pour mettre en œuvre l'activité 4.1 (Organisation d'un colloque sur *la recherche scientifique universitaire et les secteurs de production et le développement*) au mois d'Octobre 1999, et ce en coopération avec l'Université Al-Zaitouna (Tunisie) qui abritera les travaux du colloque. Le Conseil a par ailleurs apprécié l'invitation faite par Dr. Khaled Al-Oumari, président de l'Université jordanienne Jerash, rapporteur du Conseil exécutif, en vue d'abriter la colonie d'été réservée aux étudiants universitaires leaders et doués (activité 6.2) et ce en collaboration avec le secrétariat général de la Fédération.

**Point (7) de l'ordre du jour
(Fixation des date et lieu de tenue
de la cinquième session du conseil exécutif)
(Document: F.U.M.I/C.E.4/99/7)**

13- Après délibération, le Conseil a pris la décision suivante :

**Décision concernant le point (7)
de l'ordre du jour (Fixation des date et lieu
de tenue de la cinquième session du conseil exécutif)
Doc. : F.U.M.I/C.E.4/99/D.7**

Le Conseil exécutif :

- En vertu de l'article (9) du Statut,
- Ayant pris connaissance du document F.U.M.I/C.E.4/99/7,
- Compte tenu de la bienveillante invitation faite par le président de l'Université islamique Azad (Téhéran) pour abriter les travaux de la prochaine session du Conseil,

Décide ce qui suit :

- Tenir sa cinquième session dans le courant de la première moitié du mois d'avril 2000 à l'Université islamique Azad, Téhéran, République islamique d'Iran.
- Remercier le président de l'Université islamique Azad, Téhéran, République islamique d'Iran, de sa bienveillante invitation.

Séance de clôture : Lundi 22 1999 :

14- Le Conseil a consacré sa séance de clôture à l'examen et à l'adoption du projet de rapport final. Au terme de la séance, Dr. Abdelouahed Belakziz, président du Conseil exécutif, a pris la parole pour remercier les membres du Conseil de leur esprit de collaboration lors de l'examen des documents soumis à leurs regards et de la prise des décisions appropriées à leur sujet. A son tour, Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, secrétaire général de la Fédération, est intervenu pour remercier le président et les membres du Conseil exécutif et témoigné son estime à l'université Tichrine et à son président, Dr. Khaled Hallaj pour leur généreuse hospitalité et l'excellente organisation des travaux de la session.

15- A la fin de la séance, le Conseil exécutif a adressé un message de remerciement et d'estime à son Excellence monsieur Hafez Al Assad, président de la République Arabe Syrienne pour la généreuse hospitalité et le soutien constant accordé à la Fédération des Universités du Monde islamique. Le Conseil s'est dit fier des réalisations impressionnantes qui ont été accomplies sous sa direction éclairée et a fait part de sa solidarité avec la République Arabe Syrienne dans ses démarches visant à instaurer une paix juste et durable, à sauvegarder les droits de la Oumma et à préserver sa dignité.